

Communiqué

15 octobre 2014

## Projet de séparation des deux pôles d'activité

Le Conseil de Surveillance, après avoir examiné le rapport de l'expert indépendant, le cabinet Valphi, sur la valeur d'apport des actifs et le caractère équitable des conditions financières de l'opération, a approuvé à l'unanimité les modalités de la séparation des deux branches d'activité du Groupe, Somfy Activités et Somfy Participations. Il a, en outre, autorisé le Directoire à prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de ladite séparation et à signer notamment le traité d'apport ce jour.

L'opération se déroulera en deux temps :

. La première étape, programmée le 29 octobre prochain, verra l'apport des actifs de Somfy Participations, hormis les titres de CIAT<sup>1</sup> et FAAC<sup>2</sup>, à la société anonyme de droit luxembourgeois Edify, créée le 16 septembre dernier pour les besoins de l'opération et destinée à être cotée sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg.

La valeur d'Edify à l'issue de l'apport ressortira à 253 millions d'euros. Elle se divisera en 5 060 620 actions et se répartira à hauteur de respectivement 192 et 61 millions d'euros entre le portefeuille de participations et le solde des autres actifs financiers (créances, liquidités).

. La seconde étape, conditionnée à l'approbation de l'Assemblée Générale de Somfy prévue le 27 novembre prochain, donnera lieu à une distribution exceptionnelle de réserves sous la forme, au choix des actionnaires, d'une remise d'actions de la société nouvellement créée Edify ou d'un versement en espèces.

Les actionnaires de Somfy se verront ainsi proposer de recevoir, pour chacun de leurs titres, une action Edify évaluée à 50 euros ou une somme en numéraire d'un montant brut de 50 euros.

L'actionnaire majoritaire a d'ores et déjà indiqué qu'il optera pour une rémunération sous forme de titres.

---

<sup>1</sup> La participation de 46,1% dans CIAT sera acquise par UTC si l'offre d'achat actuellement à l'étude aboutit.

<sup>2</sup> La participation de 34,0% dans FAAC demeurera rattachée à Somfy car les activités des deux sociétés sont très complémentaires.



La première cotation des actions d'Edify aura lieu le jour de la mise en paiement de la distribution par Somfy, prévue courant décembre. Elle sera précédée de la mise à disposition, lors de la convocation de l'Assemblée Générale du 27 novembre, d'un prospectus visé par la Bourse de Luxembourg.

#### **Profil**

*Le groupe Somfy est structuré en deux branches : l'une, Somfy Activités, dédiée à l'automatisation et au contrôle des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment, et l'autre, Somfy Participations, dédiée aux investissements et participations dans des entreprises industrielles situées dans d'autres métiers.*

*Les deux branches ont des business models différents et sont d'ores et déjà indépendantes l'une de l'autre. Leur rattachement à des sociétés distinctes, cotées, améliorera la visibilité de leurs expertises et facilitera la lecture et l'analyse de leurs comptes. Il permettra également aux actionnaires d'investir dans les activités de leur choix.*

#### **Contacts**

*Pierre Ribeiro (Directeur financier) : 04 50 40 48 49 / Jean-Michel Jaud (Directeur de la communication) : 04 50 96 70 65 / François-Xavier Dupont : 01 44 50 58 74*